

Trous / Holes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Aller Out
BLEU / BLUE	360	540	420	140	520	158	125	350	465	3078
BLANC / WHITE	350	510	410	130	500	140	115	330	400	2885
NORMALE / PAR	4	5	4	3	5	3	3	4	5	36
HDCP	11	1	3	15	7	13	17	5	9	
+ / -										
+ / -										
ROUGE / RED	305	440	310	120	375	130	110	300	350	2440
NORMALE / PAR	4	5	4	3	5	3	3	4	5	36
HDCP	11	1	3	15	7	13	17	5	9	

h

Temps de jeu alloué: Max 4 1/2 hrs.
Play time allowed: Max 4 1/2 hrs.

- **Remarque:** Les têtes d'arroseurs sont marquées du nombre de verges à franchir au centre du vert.
- **Note:** Sprinkler heads indicate yardage to the centre of the green.

Veuillez lire tous les règlements et suivre l'étiquette du golf. Veuillez replacer toutes les mottes de gazon, râteler les trappes de sable et réparer les marques de balles sur les verts.

Please read all rules and follow the etiquette of golf. Please replace all divots, rake traps and repair all marks on greens.



Départ / Starter
(450) 228-4532

EVALUATION RATING SLOPE

BLEU / BLUE	71,8	121
BLANC / WHITE	70,4	118

RÈGLEMENTS LOCAUX

1. Les règlements de l'A.R.G.C. régissent le jeu sauf où ils sont modifiés par les règlements locaux.
2. Le joueur peut améliorer la position de sa balle en la déplaçant avec la tête du bâton, à une distance maximum de 12 pouces, sur la portion coupée de l'allée du trou en cours seulement, sans se rapprocher du trou.
3. À tout endroit sur la parcours, une balle qui est enfouie dans sa marque d'impact dans le sol, sauf dans le sable meuble, peut être levée sans pénalité, nettoyée et laissée tombée aussi près que possible de l'endroit où elle repose mais pas plus près du trou. (Voir règlement 20).

LOCAL RULES

1. The rules of the R.C.G.A. govern all play except as modified by local rules.
2. A player may improve the position of his ball by moving it a maximum of 12 inches, not nearer the hole, with the clubhead. This advantage may only be used on the out portion of the fairway being played.
3. Anywhere, through the course, a ball which is embedded in its' own pitchmark, in ground other than sand, may be lifted and dropped as near as possible to the spot where it lies, but not nearer the hole. (See rule 20).

4. Hors limites: à droite 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, à gauche 10, 13, 14, 15, 18 et à l'arrière du vert 9 et 18.
5. Hazards d'eau: 1, 2, 3, 4, 5, 8, 11, 12, 13, 15, 16 et 18.
6. À 6^e trou: Le mur de pierres au 6^e trou est un obstacle. Vérifier le règlement 24, (1 longueur de bâton, pas plus près du trou).
7. Pas de jeans, ni culottes courtes et débardeurs. Les bermudas sont acceptés.
8. Le temps alloué pour un 18 trous: **4 heures et 30 minutes**, doit être respecté. Les joueurs doivent suivre les conseils du Marchal.

4. Out of bounds: On right 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, and on left of 10, 13, 14, 15, 18 and behind green of 9 and 18.
5. Water hazards: 1, 2, 3, 4, 5, 8, 11, 12, 13, 15, 16 and 18.
6. 6th hole: The stone wall on 6th hole is an obstruction. Relief may be taken under rule 24. (1 clublength not nearer the hole).
7. No jeans, short shorts or tank tops.
8. Slow play is not permitted. Time allowed for 18 holes - **4 hours 30 minutes**. Players must follow the advice and direction of the Marshal.

